

FONDATION  
DE  
FRANCE

# *Appel à projets*

2012

**Droit au choix  
et droit au risque  
des personnes âgées.  
Questionner et améliorer  
les pratiques.**

**Avec le soutien de  
la Fondation JM.Bruneau  
sous l'égide de la Fondation de France**

Dates limites de réception des dossiers

- 27 mars 2012
- 30 août 2012

**Aider les personnes vulnérables**

# Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a considérablement renforcé le droit des personnes âgées à choisir leur mode de vie et à prendre part aux décisions qui les concernent. Pourtant, de nombreux aidants – professionnels et familles – témoignent de la difficulté à respecter ce droit au quotidien, à domicile comme en établissement.

Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose ? Comment recueillir le consentement d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs ? Comment les aidants peuvent-ils prendre en compte les souhaits et les rythmes individuels des personnes dans l'organisation de leur travail et de la vie quotidienne ? Il n'existe pas de réponse « toute faite » mais **la tendance actuelle consiste à prendre en charge, et parfois à surprotéger les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.**

Des établissements et services parviennent à « faire autrement » et refusent

d'aseptiser la vie des personnes âgées dont ils ont la responsabilité, quels que soient leur âge et leur état de dépendance. Ils font évoluer leurs pratiques pour laisser à chacun la possibilité de gérer librement son argent ou, bien que vivant en établissement, de conduire un véhicule, de cultiver et cuisiner les légumes du potager, d'élever des lapins, de vivre à son rythme et circuler à sa guise, d'être citoyen à part entière et de profiter des plaisirs de la vie...

Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, la négociation entre tous les acteurs concernés (personnes âgées, familles, personnels de toutes les catégories, bénévoles...).

# Objectifs

En 2012, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées le droit de rester auteurs de leur vie.

Pour cela, cet appel à projets vise à :

- encourager une meilleure concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risque ;
- à permettre une plus grande liberté de parole et de choix des personnes âgées.

Appel à

# À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les associations (d'aide à domicile de bénévoles, de familles...);
- les établissements publics ou privés à but non lucratif ;
- les collectivités locales.

## Quels sont les initiatives concernées ?

Le jury retiendra des projets qui permettent une meilleure prise en compte des désirs, des rythmes et habitudes de vie des personnes âgées, de leur intimité, dans l'organisation quotidienne comme dans les grandes étapes de vie.

Ils peuvent concerner :

- la formation et le soutien aux équipes professionnelles ou bénévoles, aux aidants ;
- la mise en œuvre d'actions concrètes, à domicile ou en établissement.

La brochure *Jusqu'au bout de la vie : vivre ses choix, prendre des risques*, téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org), présente des exemples de projets soutenus.

## Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque des personnes âgées ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus sur l'acceptation des risques et la liberté de choix des personnes âgées ;
- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact du projet sur les pratiques en impliquant autant que possible les bénéficiaires du projet dans cette évaluation ;
- pour les organismes concernés, indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement.

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets de formation-action et aux initiatives prévoyant des échanges de pratiques ouverts à toutes les catégories de professionnels et aux bénévoles.

**La Fondation de France ne finance pas :**

- les travaux de construction ou de réhabilitation du bâti ;
- les formations professionnelles qualifiantes ou les formations « clé en main » ;
- les frais liés au remplacement des salariés en formation ;
- les organismes de formation eux-mêmes.

Projets

# Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par courrier, mail et téléphone.

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le 27 mars 2012 ou avant le 30 août 2012 **par mail** à [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org) **et par voie postale en deux exemplaires** à :

Fondation de France  
Programme Personnes âgées  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 31

Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)